



L'Écho Municipal

Ce journal est né d'une fusion entre
La Corporation de développement
et la

Municipalité de La Trinité-des-Monts

www.muntrinite@mrc-m.ca



Le 21 Janvier 2021, édition no' 36



MUNICIPAL

Vous retrouverez dans les pages suivantes les procès-verbaux ainsi que le budget 2021.
À noter que le budget comporte une hausse de 2 % qui est l'augmentation de base liée au coût de la vie. Aucun changement aux frais des services d'égouts et aux collectes des matières résiduelles.

MASQUE POUR LES ENFANTS

La municipalité mettra à la disposition des masques médicaux pour les enfants.
Ceux-ci seront disponibles, à compter de lundi le 25 janvier 2021.
Nous vous demandons de communiquer au bureau municipal
418-779-2421 en avant-midi.

MASQUE POUR LES ADULTES

La municipalité mettra à la disposition des masques médicaux et des gants.
Ceux-ci seront disponibles, à compter de lundi le 25 janvier 2021.
Nous vous demandons de communiquer au bureau municipal
418-779-2421 en avant-midi.

MESURES SANITAIRES COVID-19

En raison des mesures sanitaires en vigueur, il est important de noter que le bureau municipal, la bibliothèque ainsi que le service d'urbanisme demeurent accessibles :

En communication téléphonique au 418-779-2421 ou 418-730-3525,
En personne en avant-midi (sonnez pour nous aviser de votre arrivée)
Et sur rendez-vous.

RÉSULTATS DES TIRAGES DES DONS VOLONTAIRES POUR L'ÉGLISE

Le tirage moitié/moitié du mois de décembre 2020 a rapporté 1010.00\$ et la gagnante de la somme de 505.00\$ est madame Aline Côté de Rimouski.

Le tirage moitié/moitié a été fait par les propriétaires Madame Manon Gagnon et Dany Pelletier au Marché Le Nécessaire.

Merci de nous encourager, il y a des billets en vente pour le mois de Janvier 2021.

Madame Denise Brisson Garon, Responsable de l'activité

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
07 Décembre 2020**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 07 Décembre 2020, en appel conférence téléphonique du au COVID-19, sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc
Monsieur Langis Proulx
Monsieur René Morin
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 140-20

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2020

Résolution No 141-20

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 02 novembre 2020 ainsi que l'extraordinaires du 19 novembre 2020. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2020.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #255-20
Résolution No 143-20

Madame Denyse Leduc, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #255-20 décrétant un règlement fixant le taux de taxe foncière, de la Sûreté du Québec ainsi que le tarif de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges.
- Dépose le projet du règlement numéro #255-20 intitulé règlement fixant le taux de taxe foncière, de la Sûreté du Québec ainsi que le tarif de compensation pour les services de la collecte et disposition des vidanges.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #256-20
Résolution No 144-20

Madame Nicole Després, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #256-20 décrétant un règlement modifiant la grille de spécification 009-F du règlement de zonage #195-12.
- Dépose le projet du règlement numéro #256-20 intitulé règlement modifiant la grille de spécification 009-F du règlement de zonage #195-12.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 145-20

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denyse Leduc que la séance soit levée. Il est 19h29.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
15 Décembre 2020

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 15 décembre 2020 à 18h30 en appel conférence zoom du au Covid-19.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
 René Morin Lise Lebel
 Lawrence Brisson Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 146-20

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusé l'avis de convocation.

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Résolution No 147-20

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement prévoit à l'article 12.4.1. Que les usages autorisés en zone agricole sont ceux précisés à l'annexe 1 du schéma d'aménagement et de développement »;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement prévoit à l'annexe 1, la note 31. Qui stipule que les seules activités professionnelles réalisées à titre d'usages complémentaires à l'intérieur des résidences existantes à la date d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (le 25 mars 2010) sont autorisées » ;

ATTENDU QUE le lot 5 005 246 est situé dans la zone agricole et que « l'usage service de débitage » n'est pas autorisé » ;

sur une proposition de Lise Lebel, appuyé(e) par Nicole Desprès, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9.9 km

APPUI DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE 3, 4 OU 5) POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UNE REMORQUE RÉFRIGÉRÉE POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE D'AIDE URGENCE ALIMENTAIRE AUPRÈS DES FAMILLES DÉMUNIES

Résolution No 149-20

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Moisson Rimouski-Neigette a comme mission de venir en aide aux gens qui ont faim et qui n'ont pas les moyens de s'alimenter de façon sécuritaire et offre plusieurs services reliés à l'aide alimentaire de dernier recours pour les citoyens de la MRC Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes dans le besoin de la MRC n'ont pas la capacité de pouvoir se déplacer à Rimouski afin d'avoir accès à une aide alimentaire et que Moisson Rimouski-Neigette n'a pas les ressources humaines et financières afin d'assurer un service de distribution en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19 a clairement démontré un accroissement du nombre de familles dans le besoin et des difficultés associées au déplacement et à la distanciation physique afin d'avoir accès à l'aide alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de la mise en place des pôles de distribution des paniers alimentaires au sein des communautés rurales a favorisé l'accès à plus de 80 familles au service d'aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE les communautés rurales et leurs organismes du milieu ont signifié leur intérêt à ce que le service d'aide alimentaire en milieu rural soit maintenu et pour ce faire, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer le transport des marchandises selon les normes d'hygiène et de salubrité;

CONSIDÉRANT QUE les communautés rurales et leurs organismes du milieu pourront aussi utilisés de manière complémentaire, la remorque, autant pour les événements festifs que lors de situations d'urgence au niveau de la sécurité civile.

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts à titre de partenaire, appuie le projet de demande de financement pour l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer la pérennité du service de distribution de l'aide alimentaire en milieu rural.

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
22 Décembre 2020

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 22 décembre 2020 à 13h30 en appel conférence zoom du au Covid-19.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
 René Morin Lise Lebel
 Lawrence Brisson Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13h30.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 151-20

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021

Résolution No 152-20

Il est proposé par Lise Lebel, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts soit autorisé à faire les dépenses suivantes et à s'approprier les sommes nécessaires à savoir :

Administration générale :	258 651.00
Sécurité publique :	63 896.00
Transport :	171 250.00
Hygiène du milieu :	57 350.00
Aménagement, urbanisme et développement :	63 469.00
Loisirs et Culture :	12 055.00
Frais de financement :	58 536.00
Remboursement de la dette :	111 000.00

TOTAL DES DEPENSES: **796 207.00\$**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
22 Décembre 2020

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 22 décembre 2020 à 13h45 en appel conférence zoom du au Covid-19.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
René Morin Lise Lebel
Lawrence Brisson Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13h45.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 154-20

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusés l'avis de convocation.

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Résolution No 155-20

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte son plan triennal d'immobilisation comme suit :

	TITRE	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	ANNÉE 2023	TOTAL DES TROIS ANNÉES
	Achat d'une camionnette	50 000\$			50 000\$
	Rénovation d'un entrepôt à sel		50 000\$		50 000\$
	Entretien majeur Garage municipal			70 000\$	70 000\$

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90ième jour de la première échéance mentionnée au premier paragraphe de l'article 2.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90ième qui suit la date d'exigibilité du second versement mentionné au deuxième paragraphe de l'article 2.

Article 3 RECOURS

Aucun recours en recouvrement ne peut être exercé contre un débiteur qui a fait ses versements selon les exigences prescrits à l'article 2.

Article 4

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2021

Article 5 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le montant des dépenses prévues pour 2021 s'élève à 796 207\$ et pour pouvoir au paiement de ces dépenses, le Conseil municipal fixe le taux de la taxe foncière générale à 1.1382\$/100\$ pour l'année 2021, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Article 6 TARIFS DE COMPENSATIONS

Le tarif de compensation "ENLÈVEMENT ET DESTRUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES, AINSI QUE LA CUEILLETTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RECYCLABLES" est fixé à :

Chalet :	114.95\$
Résidence :	178.45\$
Commerce :	254.65\$

Les tarifs de compensation pour le service des "ÉGOUTS" sont fixés annuellement à :

Résidence ou logement :	311.00\$
Commerce ou service :	426.00\$
Terrains vagues :	136.00\$

Pour la définition du mot "logement", l'on se réfère à celle accordée au règlement de zonage.

Logement signifie une maison, un appartement, un ensemble de pièces ou une seule pièce, destinée à servir de domicile. Un logement comporte une entrée indépendante par l'extérieur ou par un hall commun, une cuisine ou un équipement de cuisson et des installations sanitaires.

Le propriétaire du bâtiment devra payer le tarif ci-dessus, que lui-même, le locataire ou l'occupant se servent des égouts ou ne s'en servent pas.

Article 7 TAUX D'INTÉRÊTS

Le taux d'intérêts est fixé annuellement par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de LA TRINITE-DES-MONTS



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT #256-20

EST par les présentes données, par la soussignée, Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité:

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 11 janvier 2021, a adopté le règlement suivant:

#256-20 Règlement modifiant la grille de spécification 009-F du règlement de zonage #195-12.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à La Trinité-des-Monts, ce 12^{ème} jour de janvier 2021.

Nadia Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidente à La Trinité-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12h et 16h, le 12^{ème} jour du mois de janvier 2021.

-Bureau municipal
-Marché Le Nécessaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^{ème} jour du mois de janvier 2021.

Nadia Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Défi bonhomme: Amusons-nous!

Cette pandémie nous restreint dans beaucoup de choses... toutefois, la neige est au rendez-vous dans notre beau coin de pays. Je vous invite donc à faire des bonhommes de neige et de les personnaliser selon votre inspiration et ... pourquoi pas y poser des objets en y formant des cœurs ou bien avec du colorant alimentaire d'y peindre des cœurs! Ce sera bientôt la Saint-Valentin et de plus février est le mois du « Cœur » (Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.)

Une thématique qui nous fait réaliser que nous avons de la chance de vivre dans ce bel environnement et de mettre des sourires à tous les passants. Prenez des photos souvenirs de vos chefs-d'œuvre. Envoyez-nous les et nous les ferons paraître sur le compte Face-Book de la municipalité au courriel suivant : www.muntrinite@mrc-rn.ca

Nous avons hâte de voir l'originalité de vos bonhommes de neige!

Prenez bien soin de vous et des autres!

Nicole Després conseillère et déléguée au Comité D'Embellissement et du Jardin Communautaire



FABRIQUE



Message important - horaire des messes :

Suite à la situation de la covid-19 dans la zone rouge et au confinement, il n'y a pas de messe jusqu'au 8 février inclusivement. Après cette date, nous appliquerons les nouvelles directives du gouvernement.

Pour informations (secrétariat de la paroisse) : Mme Suzanne Lévesque 418-779-2591

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Je voudrais commencer cette chronique en vous souhaitant une **Bonne et Heureuse Année 2021**. Je souhaite que ce soit la dernière que nous vivrons dans le confinement. Nous avons espoir que le vaccin, dont nous pourrons se prévaloir bientôt, nous procure une amélioration à notre qualité de vie.

Comme l'année 2020 est du passé, nous devons vous donner un compte rendu de notre dernière année comme administrateurs de la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts.

Nous avons généré des revenus de 9 667,58\$ et des dépenses de 9 178,99\$ avec un excédent de 488,59\$. Notre solde aux livres au 31 décembre 2020 est de 9 504,81\$.

Nos **dons et commandites** se chiffrent à **2 650\$**. De plus, nous avons contribué à l'embellissement de notre municipalité en défrayant des coûts pour les jardinières posées dans le centre du village et également pour les décorations de Noël posées en avant de notre édifice municipal.

Nous avons acheté de la vaisselle compostable pour plus de 500\$ qui va servir pour tous les organismes communautaires lorsque leurs activités de financement redébuteront. Nous avons également équipé notre **CACI** (Centre d'Accès Communautaire d'Internet) d'un petit réfrigérateur et d'une cafetière pour desservir nos étudiants qui suivent leurs cours de français, de mathématiques et d'informatique tous les lundis.

Finalement, nous avons participé financièrement à la distribution gratuite de votre journal « **L'Écho municipal** » dans tous les foyers de notre municipalité et à une centaine d'anciens citoyens qui apprécient recevoir des nouvelles de leur beau coin de pays et dont certains qui m'écrivent pour nous féliciter de cette initiative.

L'avenir est prometteur, car déjà trois autres projets ont été approuvés pour 2021.

Langis Proulx, président de la Corporation de développement de TDM

Avis: Reprise graduelle des rituels funéraires. [Lire la suite...](#)



Lepage, Isabelle

Date de naissance : 28 février 1941

Date de décès : 30 décembre 2020

Âge : 79 ans et 10 mois

À l'Hôpital l'Enfant-Jésus le 30 décembre 2020, est décédée à l'âge de 79 ans et 10 mois madame Isabelle Lepage, demeurant à Rimouski, fille de feu monsieur Rosaire Lepage et de feu madame Rose-Aimée Levesque.

Dû à la situation actuelle, une célébration commémorative pour souligner le départ de madame Lepage aura lieu ultérieurement.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Christiane (Michel Bisson), Josée (Alain Sirois), Suzanne (Marc Tremblay), Stéphanie (Bruno Brillant) et Patrick, ses petits-enfants : Myranie, Mathieu, Antoine, Félix, Mario, Myriam, Maude-Isabelle, Julien, Étienne, Guillaume, Théo, Thomas et Édouard, ses arrière-petits-enfants : Samael, Mael-Lee, Victor, Ana-Ève, Loïc, Hubert et Béatrice, ses frères et ses soeurs : Pauline, Lise, Julienne, Ginette, Martine, Gilles-Aimé, Arnaud, Nelson, Jean-Charles et leur conjoint(e), ses neveux, nièces, cousins, cousines et ses amis(es). Elle était également la soeur de feu Jacques.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Canadienne du Cancer ou L'Association du cancer de l'Est du Québec par l'entremise de leur site Internet : [www.cancer.ca](#) et [www.associationcancerestquebec.ca](#)

Sincères remerciements. Un remerciement tout particulier s'adresse au personnel médical de l'Enfant-Jésus et de l'Hôpital de Rimouski pour leur dévouement et les bons soins prodigués. Les enfants et la famille



Avis de décès

Grosset, Joseph

- Date de naissance : 02 octobre 1931
- Date de décès : **08 janvier 2021**
- Date de la célébration : **16 janvier 2021**
- Âge : 89 ans et 2 mois

À l'Hôpital régional de Rimouski le 8 janvier 2021, est décédé à l'âge de 89 ans et 2 mois monsieur Joseph Grosset, demeurant à Rimouski, époux de madame Fabienne Bérubé, fils de feu monsieur Joseph-Edouard Grosset et de feu madame Marie-Rose Morneau.

La famille a reçu les condoléances en privée le vendredi 15 janvier de 17 h à 19 h à la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, site mausolée Élisabeth-Turgeon situé au 280, 2e Rue Est à Rimouski. Une célébration commémorative pour souligner le départ de monsieur Grosset a eu lieu dans l'intimité de sa famille le samedi 16 janvier à 10 h 30, en la chapelle du mausolée Élisabeth-Turgeon et de là au mausolée Saint-Germain de Rimouski.

Il laisse dans le deuil son épouse Fabienne; ses enfants : Gilles, Nicole (André Rouleau), Guylaine et Régis (Paméla Bouchard); ses petits-enfants : Cynthia (Thomas), Tristan (Sophie), Emmanuel, Alexandre, Kevin, Valérie (Gaston), Stéphanie, Gabriel, François, Nahoric, Nyanna et Élodie; ses arrière-petits-enfants : Mila, Logan et Norah Lee; ses frères et soeurs; ses beaux-frères et ses belles-soeurs des familles Grosset et Bérubé; ses neveux, nièces; ses cousins, cousines ainsi que ses amis(es). Il était le père de feu Céline (Stéphane Thériault).

Un remerciement tout particulier s'adresse à tout le personnel de l'Hôpital régional de Rimouski pour les bons soins prodigués. Merci du fond du cœur pour votre présence et votre soutien. La famille

Avis: Reprise graduelle des rituels funéraires. [Lire la suite...](#)



Brisson, Gonzague

Date de naissance : 11 juillet 1927

Date de décès : 12 janvier 2021

Date de la célébration : 23 janvier 2021

Âge : 93 ans et 6 mois

À l'Hôpital régional de Rimouski le 12 janvier 2021, est décédé à l'âge de 93 ans et 6 mois monsieur Gonzague Brisson, demeurant à Rimouski, autrefois de Trinité-des-Monts, époux de feu madame Anne-Marie Godbout, fils de feu monsieur Ovide Brisson et de feu madame Marie-Anna Proulx.

La famille recevra les condoléances en privé le samedi 23 janvier à compter de 13 h 30, à la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, site du mausolée Élisabeth-Turgeon situé au 280, 2e Rue Est à Rimouski. Une célébration commémorative pour souligner le départ de Monsieur Brisson aura lieu le samedi 23 janvier à 15 h, en la chapelle du mausolée Élisabeth-Turgeon. L'inhumation aura lieu ultérieurement. Le port du masque est obligatoire. S'il vous plaît, veuillez prendre connaissance des procédures à suivre concernant la reprise des rituels funéraires.

Il laisse dans le deuil ses enfants : Marie-Claire, Denis (Sylvie Dubé), Brigitte (Marcel Leblond) et Julie (Adamo Tardif), ses petits-enfants : Nancy, Patrick, Steeve, Pascal, Isabelle, Sébastien, Jessica, Jason, Jessy et Meggie, ses arrière-petits-enfants : Félicia, Samuel, Marianne, Maïka, Léa, Malik, Romy, Mila et Liam, son frère et ses soeurs, ses beaux-frères et ses belles-soeurs des familles Brisson et Godbout, ses neveux, nièces, cousins, cousines et ses amis(es). Il était également le père de feu Jocelyne (feu Jean-Guy) et de feu Lynda (Guy Côté) et l'arrière-grand-père de feu Maxim.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC par l'entremise de leur site Internet :

Merci du fond du coeur pour votre présence et votre soutien. La famille

Quels sacs puis-je mettre dans mon bac brun?

Les matières compostables vont au bac brun, ça tout le monde le sait!

Quels sacs peut-on utiliser pour mettre les matières compostables dans le bac brun?

Là, ça peut paraître plus compliqué, mais en fait la réponse est toute simple : **seuls les sacs en papier sont acceptés au compost**, qu'ils aient ou non un revêtement de cellulose ressemblant à du plastique à l'intérieur.

Tous les sacs en plastique, qu'ils soient « compostables », « oxobiodégradables », « dégradables » ou conventionnels sont refusés dans le bac brun. Pourquoi? Parce que les sacs « compostables », « oxobiodégradables », « dégradables » se décomposent beaucoup plus lentement que les matières organiques laissant des morceaux de plastique dans le compost. Certains lambeaux de plastique peuvent également être emportés par le vent créant ainsi des nuisances dans le milieu naturel. De plus, les sacs de plastique fermés qui contiennent des matières organiques peuvent générer de fortes odeurs nuisant au voisinage du lieu de compostage. Pour toutes ces raisons, le ministère de l'Environnement a décrété que la Ville de Rimouski n'était pas autorisée à recevoir des matières organiques dans des sacs de plastique sur sa plateforme de compostage.



SACS
EN PAPIER



SACS EN
PAPIER JOURNAL
(faits maison)

APPRENEZ À FAIRE VOTRE PROPRE SAC POUR VOTRE BAC DE COMPOST!

Saviez-vous que vous pouvez fabriquer vous-même vos sacs en papier pour bac de cuisine? Ils sont faciles à créer et éviteront que vos aliments ne collent dans le fond de votre bac.

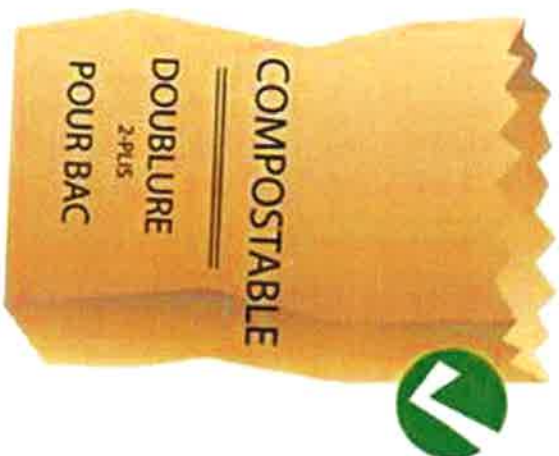
Plusieurs tutoriels sont disponibles sur Internet. Vous pourrez les trouver en utilisant les mots-clés « créer un sac en papier pour bac de compost ». Une nouvelle activité à explorer en ces temps de confinement!

Pour plus d'information sur les matières acceptées lors des différentes collectes, consultez Infobac.ca ou composez le 418 725-2222.

Catherine Denis
Coordonnatrice en environnement
environnement@mrc-rn.ca



SACS
COMPOSTABLES



SACS
EN PAPIER



SACS EN
PAPIER JOURNAL
(faits maison)

